

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	50

CONVOCAATION

Datée	Du 09/12/21
Affichée	du 09/12/21

OBJET

Adoption des RPQS
d'assainissement collectif et
non collectif 2020 de la
Communauté de Communes
des Pays de L'Aigle

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Pouvoirs : Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Absents excusés : Nadège TROUILLET
François CARBONELL
Jean-Guy GRANDIN

Absents : Philippe CROTEAU
Alexandra DEPARIS-AUBRIL

Acte rendu exécutoire après
publication le 23 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'Environnement, rappelle aux membres du Conseil, que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article D.2224-1, la réalisation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) d'assainissement collectif et non collectif 2020 de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-5 du CGCT, les présents rapports et la délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information SISPEA (observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement) prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (www.services.eaufrance.fr).

Les RPQS doivent contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

✓ Le RPQS assainissement non collectif

Le périmètre du service comprend les 32 communes de la CdC soit 6 628 installations d'assainissement non collectif pour environ 12 332 habitants desservis.

En 2020, le taux de conformité réglementaire est de 88 %. Si ce taux ne devait prendre en considération que les installations conformes il serait de 61.5 %. Le service a réalisé 134 contrôles de vente, 39 contrôles de conception, 30 contrôles travaux et 184 contrôle de bon fonctionnement.

Le service présente un excédent d'investissement de 2 390 € et un déficit d'exploitation de 5 894,10 €.

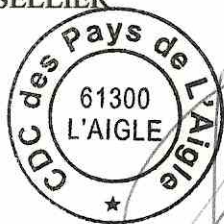
✓ Le RPQS assainissement collectif - Régie

Le périmètre du service comprend 10 communes (Bonsmoulins, Chandai, Crulai, Irai, La Ferté-en-Ouche, Les Aspres, Moulins-la-Marche, Saint-Evrault-Notre-Dame-du-Bois, Saint-Hilaire-sur-Rille, Saint-Martin-d'Écublei) soit 15 stations d'épuration et 65.5 km de réseaux séparatif pour environ 5 170 habitants desservis. Le service est exploité en régie à autonomie financière avec prestation de service pour les communes de :

- Bonsmoulins
- Chandai
- Irai
- La Ferté-en-Ouche
- Les Aspres
- Moulins-la-Marche
- Saint-Evrault-Notre-Dame-Du-Bois
- Saint-Martin-d'Écublei

Acte rendu exécutoire après publication le 23 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



(Handwritten signature of Jean Sellier)

Le Prestataire de service est la SAUR, depuis octobre 2020. Les stations de Saint Hilaire sur Rille et Crulai ne font pas partie du périmètre de la SAUR et sont entretenues par des agents municipaux dans le cadre de conventions de mise à disposition conclues avec la CdC.

En 2020, 199 804 m3 d'eaux usées ont été facturées (+ 6.8 % par rapport à 2019). Le volume de boues évacuées est de 16,73 tonnes de matières sèches. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est à 37 pour l'exercice 2020.

Les recettes de vente d'eau s'élèvent à 451 544 €.

✓ Le RPQS assainissement collectif - affermage

Le périmètre du service comprend 7 communes (Aube, L'Aigle, Rai, Saint-Michel-Tubœuf, Saint-Ouen-sur-Iton, Saint-Sulpice-sur-Risle et Saint-Symphorien-des-Bruyères) soit 1 station d'épuration et 138 km de réseau gravitaire pour environ 13 756 habitants desservis. Le service est exploité en délégation de service public par la société Aqualter jusqu'en 2024.

En 2020, 533 189 m3 d'eaux usées ont été facturées (-7.5 % par rapport à 2019). Le volume de boues évacuées est de 207 tonnes de matières sèches. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est à 26 pour l'exercice 2020.

Les recettes de vente d'eau s'élèvent à 800 509,53 €.

Acte rendu exécutoire après publication le 23 décembre 2021

Après présentation des rapports annexés à la présente délibération,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les Rapports 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public :
 - ✓ d'assainissement non collectif
 - ✓ d'assainissement collectif régie
 - ✓ d'assainissement collectif affermage
- **MET** en ligne les rapports et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **RENSEIGNE ET PUBLIE** les indicateurs de performance sur le SISPEA.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
 Jean SELLIER



(Handwritten signature)